

## CP 25 juin 2020 : Avis post-confinement ... Se chauffer « local » et renouvelable, c'est possible avec le granulé de bois !

Cette crise sanitaire nous rappelle à quel point il est pertinent de consommer local. Faire le choix d'une énergie locale, c'est possible ! Se chauffer avec une énergie « Made in France » a des impacts positifs directs en termes d'indépendance énergétique et de bilan carbone. Cela permet aussi de soutenir une économie territoriale et la création d'emplois non délocalisables. Propellet France lance une campagne d'informations sur ce sujet.

*Ce contexte de crise sanitaire nous fait comprendre à quel point il est précieux et utile de consommer « local ». L'énergie est un bien de première nécessité et il est rassurant en ces temps troublés de savoir que ces biens de première nécessité sont disponibles à proximité.*

*Par rapport aux énergies traditionnelles, le granulé de bois, peut se « targuer » d'être une énergie locale, pour ne pas dire 100% française, ce qui est rare en France.*

*Si le granulé de bois est renouvelable et local, c'est avant tout parce qu'il provient de l'industrie du bois qui est un secteur d'activité non délocalisable. Se chauffer au granulé de bois fait vivre l'économie au plus proche des territoires et soutient un service de proximité, humanisé. Aujourd'hui la filière bois-énergie c'est plus de 40 000 emplois.*

*Se chauffer au granulé de bois participe aussi à l'engagement collectif en augmentant l'indépendance énergétique, en réduisant les émissions des gaz à effet de serre et en s'épargnant les risques écologiques liés aux énergies fossiles et fissiles.*



© Nadine Court pour Propellet



**Propellet**

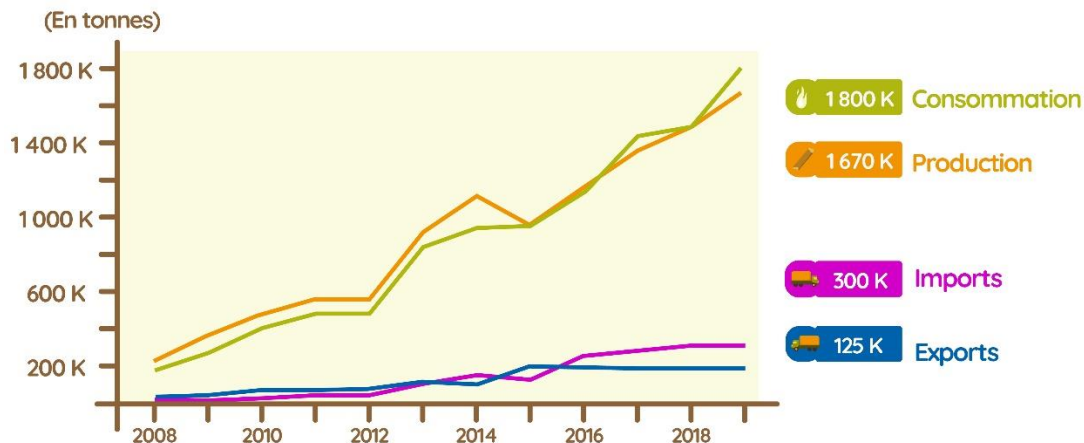
## Le granulé de « bois », issu de coproduits de bois ... Une énergie «forcément» locale.

### → Le bois - énergie, un secteur historiquement « Made in France »

La filière du bois-énergie est une filière bien différente des autres énergies. C'est un secteur d'activité historiquement local, qui pourrait davantage se comparer au secteur agricole qu'à celui de l'énergie. Le granulé de bois est intégré à la filière bois-forêt. Les producteurs de granulé (une soixantaine en France) sont en grande partie des scieurs pour qui la production de granulé est une diversification de leur métier principal. Les pionniers ont débuté en 1980 à valoriser les coproduits issus du bois d'œuvre ou d'industrie (sciures et copeaux) pour les transformer en source d'énergie. Mais la filière a vraiment démarré en 2005 avec une production de quelques milliers de tonnes pour atteindre 1,65 million de tonnes en 2019. Certes, cette filière est jeune mais elle est solide, elle s'est structurée rapidement permettant un bon maillage du territoire.

#### PRODUCTION ET CONSOMMATION DE GRANULÉ DE BOIS EN FRANCE

Sources : SNPGB - Propellet - 2019



### → Une chaîne de valeur qui garantit un approvisionnement local

Pour des raisons de coût de transport de la matière première (rapport volume/poids), la chaîne de valeur fonctionne efficacement si les producteurs de granulé sont géographiquement proches de leur ressource.

Rappelons que la France reste sur un modèle d'autosuffisance, la consommation a légèrement dépassé la production en 2019 mais la capacité de production n'est pas atteinte. Elle est proche des 2 millions de tonnes. L'import ou l'export reste limité (entre 15 et 20 %) et constitue une variable d'ajustement conjoncturelle. Les exportations et les importations se font essentiellement avec les pays voisins (la Belgique, l'Espagne ou l'Allemagne pour l'import et l'Italie pour l'export).

**À savoir :** En France, le gisement forestier est largement préservé car les prélèvements de bois sont inférieurs à 50% de l'accroissement naturel de la forêt. Le volume de bois en forêt augmente donc tous les ans car les forêts sont gérées durablement avec des coupes planifiées sur des dizaines d'années.

En savoir plus sur le gisement forestier : [Questions - réponses « Bois énergie » réalisé par FBF](#)



**Propellet**

→ **Un circuit court ... si court qu'il peut être fait à vélo !**

Aller chercher son énergie à vélo, c'est à peine croyable mais c'est pourtant possible ! Preuve à l'appui, le « Pellet Cyclo Tour » organisé dans plusieurs régions en France en mai 2015 avait pour objectif de parcourir à vélo le chemin du granulé de bois du producteur jusque chez l'utilisateur final. Sur les 8 organisateurs, le parcours ne faisait guère plus de 30 kilomètres !

- La majorité des approvisionnements en matière première se font à moins de 150 km de l'usine de production.
- 84% des distributeurs de granulé en vrac livrent dans un rayon de 50 km.
- 75% des distributeurs de granulé en sac livrent à moins de 30 km de leur dépôt.

Source Propellet 2016

**Le granulé de bois, une énergie qui peut « se targuer » d'être une énergie de proximité face aux énergies traditionnelles !**

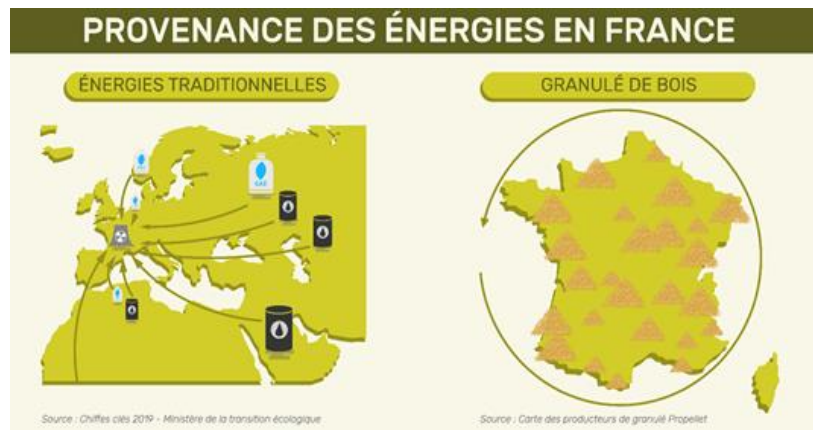
→ **Le gaz**

La France n'est pas un pays producteur de gaz. Elle importe la quasi-totalité du gaz naturel consommé sur le territoire. Les frais liés aux importations sont intégrés dans les coûts d'approvisionnement et ensuite répercutés sur le prix du gaz naturel au client. Les principaux pays fournisseurs pour alimenter le marché français en gaz sont la Norvège (39%), la Russie (20 %), les Pays-Bas (10 %) et l'Algérie (7 %). La France diversifie l'origine de ses importations afin de limiter les conséquences d'éventuels aléas techniques ou politiques (comme par exemple les conflits gaziers russo-ukrainiens).

Source : Bilan énergétique de la France pour 2018 – Ministère de la transition écologique et solidaire

→ **Le fioul**

Depuis 2017, le premier fournisseur de pétrole brut de la France est le Kazakhstan avec 15,3%, devant l'Arabie Saoudite qui était en première position ces dernières années. Ce pays compte pour 15% devant la Russie avec 14% et le Nigéria avec 10,9% suivi de près par l'Algérie avec 9,5%. Source : Bilan énergétique de la France pour 2018 – Ministère de la transition écologique et solidaire



→ **Le cas particulier français de l'électricité : issu du nucléaire à 72%**

Dans le monde, l'électricité provient essentiellement du charbon (40%) et du gaz (22%). En France la situation est particulière puisqu'elle provient à 72% du nucléaire. Si la production d'électricité reste locale, les réacteurs des centrales nucléaires fonctionnent grâce à l'uranium qui provient essentiellement de pays lointains comme l'Australie, le Canada, les Etats-Unis, l'Afrique du Sud ou la Russie. Source : Edf – RTE bilan électrique 2019.

## 7 effets positifs de consommer « local » en matière d'énergie

### ➔ L'indépendance énergétique

Dans le contexte sanitaire traversé, les consommateurs et les politiques ont pu toucher du doigt l'inconfort et même le risque que comporte la dépendance aux produits de consommation de première nécessité. Les limites de la délocalisation sont plus que palpables notamment avec des pays politiquement instables. « L'effet ressenti » d'un besoin d'indépendance énergétique est encore plus fort en cas de crise.

L'indépendance énergétique désigne la capacité d'un pays à satisfaire de manière « autonome » ses besoins énergétiques. En France, le taux d'indépendance énergétique (rapport entre la production et la consommation d'énergie primaire) était en 2018 de 55,4%.

Les facteurs clés de succès pour augmenter ce taux sont de réduire la consommation d'énergie, d'augmenter le bouquet énergétique en priorisant la part du renouvelable et d'intégrer pleinement le bois dans les dispositions gouvernementales. Des prises de décisions stratégiques sont actuellement en cours de réflexion au sujet de la RE 2020 (Réglementation Environnementale) et du DPE (Diagnostic de Performance Energétique). Certains choix pourraient tendre à favoriser l'électricité. La filière forêt-bois a pourtant des arguments forts à faire valoir. Un communiqué de presse a été réalisé par les parties prenantes : CIBE, FBF, FNB, SER, SFCB et SNPGB. Lire le « Communiqué de presse commun Position bois énergie sur RE2020 et pacte productif » [ICI](#).

### ➔ La balance commerciale

L'utilisation d'une énergie locale comme le bois contribue au respect des objectifs climatiques et à la réduction du déficit de la balance commerciale énergie fortement grevée par les importations d'énergies fossiles.

### ➔ La diminution des émissions de CO2

Le bois-énergie en France contribue à éviter l'importation de l'équivalent de 41 super tankers de 300 000 tonnes chacun d'énergies fossiles par an.

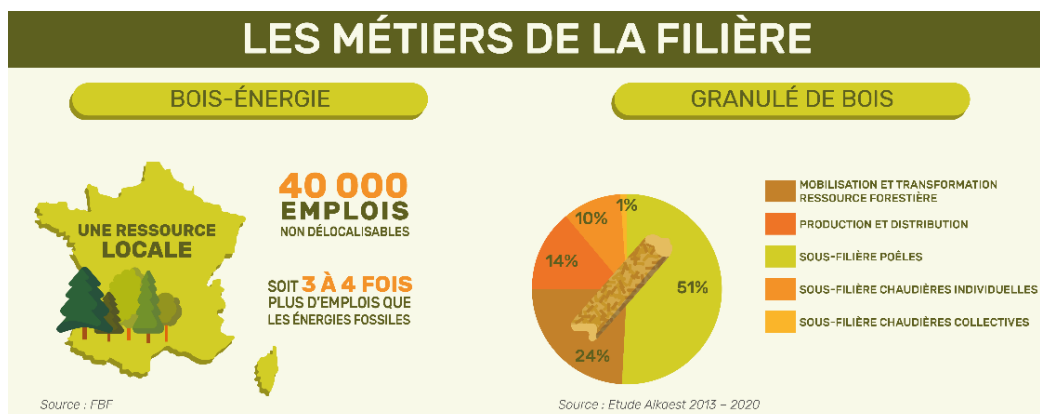
### ➔ Un risque écologique réduit

L'utilisation du bois permet d'éviter des risques écologiques liés au transport d'énergies fossiles et à la gestion des déchets nucléaires.

### ➔ La participation à l'économie locale avec la création d'emplois locaux

Le circuit court garantit la création d'emplois non délocalisables et de savoir-faire locaux : producteurs, distributeurs, livreurs, installateurs ... La filière bois-énergie représente 40 000 emplois et génère 3 à 4 fois plus d'emplois en France que les énergies fossiles.





### → Un service de proximité, humanisé

Le service de proximité rend précisément possible le “service”. Comme le consommateur est en lien direct avec son installateur ou son prestataire de maintenance, il l’est aussi avec son fournisseur d’énergie. Le lien social est réel et humanisé !

### → Le bénéficiaire consommateur

Aujourd’hui, plus que jamais, avec une énergie locale et stockable, le consommateur retrouve aussi son autonomie pour gérer sa propre consommation énergétique ... Il devient énergétiquement indépendant !

Qui plus est, l’énergie est un bien de 1<sup>ère</sup> nécessité. Tout comme pour ses fruits et légumes, le consommateur se réjouit de pouvoir consommer local et naturel !

## Propellet lance une campagne digitale sur les thèmes du « local », du « confort » et des aides à la rénovation.

Au sortir de cette crise sanitaire, Propellet souhaite montrer en quoi le chauffage au granulé de bois répond aux préoccupations environnementales et aux attentes des « consom’acteurs » !

Le chauffage au granulé de bois est local, confortable, facile et économique. D’ailleurs, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, les aides de l’Etat au travers de « Ma Prime Rénov’ » soutiennent davantage ce mode de chauffage pour inciter les ménages à choisir le granulé de bois.



© Nadine Court pour Propellet

### Qui est Propellet ?

Propellet France est l’**association nationale du chauffage au granulé de bois**. Elle regroupe des professionnels qui s’engagent dans le développement d’une filière « granulé de bois » de qualité. L’association créée en 2008 a pour mission de fédérer et d’animer la filière, de promouvoir le chauffage au granulé de bois et de jouer un rôle d’observatoire économique.

► Site dédié au grand public : [sechaufferaugranule.fr](http://sechaufferaugranule.fr)

► Site dédié aux professionnels et à la presse : [propellet.fr](http://propellet.fr)